Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 073-257302448-20261019-DELIB_23-DE

975 J GROUPE SCOLAIRE NOVALAISE - SIVU GROUPE SCOLAIR

Code INSEE Syndicat Intercom groupe scol Novalaise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUConseil Syndical

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents 7
Nombre de suffrages exprimés 9

VOTES : Contre Pour 9

Date de convocation : 13/10/2026

L'an deux mille vingt six, le 19 octobre, le Conseil Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Claudine TAVEL, Présidente.

Objet :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6042 : Achats de prestations de services	6 300.00 €			
D 60636 : Habillement et vêtements de travail	500.00 €			
D 6064 : Fournitures administratives	500.00 €			
D 6236 : Catalogues et imprimés	1 000.00 €			
D 6247 : Transports collectifs	1 500.00 €			
D 6251 : Voyages, déplacements et missions	1 300.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**11 100.00 €**			
D 6453 : Cotisations aux caisses de retraites		17 500.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimi		**17 500.00 €**		
D 023 : Virement à la section d'investissement	9 500.00 €			
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investisseme	**9 500.00 €**			
D 65311 : Indemnités de fonction		4 800.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		**4 800.00 €**		
D 66112 : Intérêts - Rattachement des ICNE	1 700.00 €			
TOTAL D 66 : Charges financières	**1 700.00 €**			
Total	**22 300.00 €**	**22 300.00 €**		
INVESTISSEMENT				
D 21312 : Bâtiments scolaires	9 000.00 €			
D 21841 : Matériel de bureau et mobilier scolaire	500.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**9 500.00 €**			
R 021 : Virement de la section de fonctionnement			9 500.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionn			**9 500.00 €**	
Total	**9 500.00 €**		**9 500.00 €**	
Total Général		**-9 500.00 €**		**-9 500.00 €**

Signataires : Jérémy ZUCCHERO, Secrétaire

Certifié exécutoire par Claudine TAVEL, Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/10/2026 et de la publication le 20/10/2026.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 073-257302448-20261019-DELIB_23-DE

975 GROUPE SCOLAIRE NOVALAISE - SIVU GROUPE SCOLAIR

Code INSEE Syndicat Intercom groupe scol Novalaise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUConseil Syndical

A Novalaise, le 19/10/2026.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Présidente

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GROUPE SCOLAIRE

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 073-257302448-20261020-DELIB_24-DE

Nombre de conseillers :

En exercice ..... : 11
Présents ..... : 7
Votants..... ..... : 9
Absents ..... : 0

Date de la convocation :
13 octobre 2026

DELIBERATION 2026/24

L'an deux mille vingt-six le 19 octobre à 18h30,
Le conseil syndical du syndicat intercommunal du groupe scolaire de Novalaise, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Claudine TAVEL,

Présents : Mesdames : TAVEL Claudine — AUBERT Charlène —— FERNANDEZ Audrey — PROVILLE Laura – ALONSO Mireille (suppléante de LEAU Jérôme)
Monsieur : ZUCCHERO Jérémy - FAUGE Alexandre (suppléant de BARTHELEMY Margaux)

Excusés : Madame MARCHAIS Marie-Lise (donne pouvoir à TAVEL Claudine)
Madame SŒUR Mauricette
Madame PERRIER-GUSTIN Marie-Hélène
Madame BARTHELEMY Margaux
Madame CHASSOT Mélina (donne pouvoir à ALONSO Mireille)
Monsieur Jérôme LEAU

Objet : Adhésion à la convention Payfip pour les titres de cantine et de garderie

Madame la Présidente,

EXPOSE que les comptables de la DGFIP sont seuls à manier les fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux (Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique). Dans ce cadre, l'ordonnateur émet des titres de recettes exécutoires au regard de prestations de services rendues aux usagers (cantine, garderie…). Après contrôle de leur régularité, le comptable public prend en charge ces titres de recettes pour en assurer le recouvrement.

INDIQUE que le service de paiement en ligne de la DGFIP, dénommé Payfip, permet aux usagers de payer par carte bancaire les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public.

Dans ce cadre, la chaîne de recouvrement doit être adaptée afin que les titres mis en ligne et payés par carte bancaire sur internet soient reconnus par les systèmes d'information du SIVU et de la DGFIP, puis émargés automatiquement après paiement effectif.

Pour cela, le syndicat intercommunal du groupe scolaire de Novalaise doit signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.

Il convient d'autoriser la présidente à signer cette convention et tous documents ci-afférents

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'adhésion à la convention Payfip pour les titres de cantine et de garderie.

AUTORISE Madame la Présidente à signer cette convention et tous documents ci-afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
En Préfecture le,
Pour expédition conforme,

La Présidente
Claudine TAVEL

Syndicat intercommunal Groupe Scolaire de Novalaise 73470

Le Secrétaire de séance
Jérémy ZUCCHERO

Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire de Novalaise
139 Route du Lac 73470 NOVALAISE
Tél : 04.79.36.37.00
Mail : sivu.ecoles@novalaise.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GROUPE SCOLAIRE

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 073-257302448-20261020-DELIB_25-DE

Nombre de conseillers :

En exercice ..... : 11
Présents ..... : 7
Votants..... ..... : 9
Absents ..... : 0

Date de la convocation :
13 octobre 2026

DELIBERATION 2026/25

L'an deux mille vingt-six le 19 octobre à 18h30,
Le conseil syndical du syndicat intercommunal du groupe scolaire de Novalaise, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Claudine TAVEL,

Présents : Mesdames : TAVEL Claudine — AUBERT Charlène —— FERNANDEZ Audrey — PROVILLE Laura – ALONSO Mireille (suppléante de LEAU Jérôme)
Monsieur : ZUCCHERO Jérémy - FAUGE Alexandre (suppléant de BARTHELEMY Margaux)

Excusés : Madame MARCHAIS Marie-Lise (donne pouvoir à TAVEL Claudine)
Madame SŒUR Mauricette
Madame PERRIER-GUSTIN Marie-Hélène
Madame BARTHELEMY Margaux
Madame CHASSOT Mélina (donne pouvoir à ALONSO Mireille)
Monsieur Jérôme LEAU

Objet : Renouvellement de l'organisation du temps scolaire (OTS)

Madame la Présidente,

RAPPELLE que l'Inspection Académique demande à la collectivité par un courrier qui lui a été adressé de se prononcer sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2027.

PROPOSE de garder les horaires habituels actuels qui sont :

- Matin : 8h30-11h45
- Après-midi : 13h45-16h30

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le renouvellement de l'organisation du temps scolaire (OTS)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
En Préfecture le,
Pour expédition conforme,

La Présidente
Claudine TAVEL

Le Secrétaire de séance
Jérémy ZUCCHERO

Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire de Novalaise
139 Route du Lac 73470 NOVALAISE
Tél : 04.79.36.37.00
Mail : sivu.ecoles@novalaise.fr